



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

271^e séance du
CONSEIL DES GOUVERNEURS
CGV-200613
Le 13 juin 2020
de 8 h 32 à 17 h 6
À distance / Microsoft Teams

PROCÈS-VERBAL
Conseil des gouverneurs • CGV-200613



CGV-200613

UNIVERSITÉ DE MONCTON

271^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 13 juin 2020

de 8 h 32 à 17 h 6

À distance / Microsoft Teams

PRÉSENCES

MEMBRES

Jason Alcorn	Extérieur des régions	Émilie Parent	Étudiante (Edmundston)
Darius Bossé	Extérieur du N.-B. (Ottawa)	Michelyne Paulin	alUMni
Laurel Broten	Extérieur du N.-B. (N.-É.)	Mélinda Prince	Étudiante (Moncton)
Morel Caissie	Nord-Ouest	Paulette Robert	Nord-Est
Marc-Antoine Chiasson	Sud-Est	Marthe Robichaud	Professeure (Shippagan)
Jacques-Paul Couturier, recteur et vice-chancelier par intérim	U de M	Nicole Somers	Nord-Ouest
François Daigle	Extérieur du N.-B. (Ottawa)	Marc Angers, directeur des communications, des affaires publiques et du marketing	U de M
Isabelle Dasyuva- Gill	Extérieur du N.-B. (I.-P.-É)	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Edith Doucet, présidente	Extérieur des régions	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	Moncton
Kassim Doumbia	Nord-Est	Madeleine Dubé, vice- rectrice	Edmundston
Emmanuel Edou	Étudiant (Shippagan)	Denis Prud'homme Recteur et vice-chancelier désigné	U de M
Denise Frenette	Sud-Est	Edgar Robichaud, vice- recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Louise Imbeault	Chancelière	Gilles Roy, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Mathieu Lang	Professeur (Moncton)	Sid-Ahmed Selouani, vice- recteur	Shippagan
Gilles Lanteigne	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)		
Samuel LeBreton	Extérieur des régions		
Julien Massicotte	Professeur (Edmundston)		

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Personnes excusées : Sylvie Benoit-Thériault, Isabelle Dasyuva-Gill (p.m.) et Chantal Thériault

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	5
1.1. Reconnaissance - Territoires autochtones	5
1.2. Déroulement de la réunion virtuelle	5
2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES.....	5
2.1. Bienvenue au recteur et vice-chancelier désigné	5
2.2. Bienvenue aux nouveaux membres.....	5
3. MINUTE DE RECUEILLEMENT	5
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	6
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	6
6. CORRESPONDANCE	7
7. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC).....	7
7.1. OJC Procès-verbaux CEX-200128, CEX-200310, CEX-200323 (extraordinaire), CEX-200514, CEX-200602 (extraordinaire) ET CEX-200604 (extraordinaire)	7
7.2. OJC Rapport des ressources humaines.....	7
7.3. OJC Rapport du Comité conjoint de la planification	8
7.3.1. OJC Création de la Mineure en arts visuels.....	8
7.3.2. OJC Évaluation du Doctorat en sciences de la vie	8
7.3.3. OJC Évaluation des programmes en chimie.....	9
7.3.4. OJC Évaluation du Doctorat en sciences de l'éducation	9
7.3.5. OJC Évaluation des programmes en physique.....	10
7.3.6. OJC Évaluation des programmes en psychologie (premier cycle).....	10
7.3.7. OJC Évaluation des programmes en psychologie (cycles supérieurs).....	10
8. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	11
9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-191207	11
10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-191207.....	11
10.1. Autres	11
11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	11
12. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	13
12.1. CFI-200430.....	13
12.1.1. Report du Budget 2020-2021	13
12.2. CFI-200604.....	16
12.2.1. Ententes collectives	16
12.2.2. Principes directeurs.....	17
13. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION	19
13.1. Déclaration d'engagement envers les peuples autochtones.....	19
14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-200128	21
14.1. Autres	21
15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-200310	21
15.1. Médailles d'honneur de l'Université de Moncton	21
15.2. Nomination du vice-doyen de la Faculté des sciences.....	22
15.3. Autres	22
16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CEX-200323	22
16.1. Autres	22
17. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CEX-200514	23
17.1. Nomination du vice-doyen de la Faculté d'ingénierie	23
17.2. Cybersécurité à l'Université de Moncton	23
17.3. Appellation des installations physiques au campus de Shippagan.....	24
17.4. Autres	24
18. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-200602 (EXTRAORDINAIRE).....	24
18.1. Nomination de la vice-doyenne par intérim de la Faculté de droit.....	24
18.2. Autres	25

19.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-200604 (EXTRAORDINAIRE).....	25
19.1.	Développement philanthropique et relations avec les diplômées et diplômés	25
19.2.	Autres	26
20.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT.....	27
20.1.	Choix des gestionnaires – Régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires	27
20.2.	Choix des gestionnaires – Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciennes et techniciens et le personnel administratif ou professionnel	27
21.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE.....	27
21.1.	Nomination aux comités du Conseil des gouverneurs	27
21.1.1.	Comité de placement	27
21.2.	Protocole de confidentialité des réunions virtuelles du Conseil des gouverneurs	28
21.3.	Plan de travail 2017-2019	28
21.4.	Plan de travail 2020-2021	28
22.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU VICE-RECTEUR DU CAMPUS DE SHIPPAGAN.....	28
23.	DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL POUR LE VOTE.....	29
24.	RAPPORT ANNUEL DE L'OMBUD.....	29
25.	PLAN STRATÉGIQUE POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES UNIVERSITAIRES 2020-2025	30
26.	SUIVI DES RÉUNIONS DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-200306 ET SAC-200511	30
27.	AFFAIRES NOUVELLES.....	30
27.1.	Remerciements	30
28.	PROCHAINE RÉUNION	31
29.	CLÔTURE.....	31

TABLE DES MATIÈRES (suite)

DOCUMENT	32
DOCUMENT A : Déroulement de la réunion	A (1)
DOCUMENT B : Protocole de confidentialité – Réunion virtuelle du Conseil des gouverneurs	B (1-2)
DOCUMENT C : Ordre du jour adopté	C (1-3)
DOCUMENT D : Rapport des ressources humaines	D (1-3)
DOCUMENT E : Procès-verbal du CCJ-200128	E (1)
DOCUMENT F : Création de la mineure en arts visuels	F (1-22)
DOCUMENT G : Évaluation du Doctorat en sciences de la vie	G (1-10)
DOCUMENT H : Évaluation des programmes de chimie	H (1-8)
DOCUMENT I : Évaluation du Doctorat en éducation	I (1-10)
DOCUMENT J : Évaluation des programmes de physique	J (1-8)
DOCUMENT K : Évaluation des programmes de psychologie (1 ^{er} cycle)	K (1-9)
DOCUMENT L : Évaluation des programmes de psychologie (cycles supérieurs)	L (1-10)
DOCUMENT M : Rapport du recteur	M (1-31)
DOCUMENT N : Report du budget 2020-2021	N (1-6)
DOCUMENT O : Ententes de principes - ATTUM	O (1-3)
DOCUMENT P : Ententes de principes - APPUMCE	P (1-3)
DOCUMENT Q : Ententes de principes – ABPPUM-unité I	Q (1-3)
DOCUMENT R : Principes directeurs du budget	R (1-2)
DOCUMENT S : Procès-verbal du CCJ-200310	S (1)
DOCUMENT T : Déclaration d’engagement envers les peuples autochtones	T (1-4)
DOCUMENT U : Médaille d’honneur de l’Université de Moncton	U (1-5)
DOCUMENT V : Nomination du vice-doyen de la Faculté des sciences	V (1)
DOCUMENT W : Nomination du vice-doyen de la Faculté d’ingénierie	W (1)
DOCUMENT X : Appellation des installations physiques au campus de Shippagan	X (1-2)
DOCUMENT Y : Nomination de la vice-doyenne par intérim à la Faculté de droit	Y (1)
DOCUMENT Z : Régimes de pension des professeurs, professeurs et bibliothécaires	Z (1-3)
DOCUMENT AA: Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciennes et techniciens et le personnel administratif ou professionnel	AA (1-3)
DOCUMENT BB: Nomination – Comité de placement	BB (1-3)
DOCUMENT CC: Code d’éthique des membres du Conseil des gouverneurs	CC (1-11)
DOCUMENT DD: Plan de travail 2017-2019 – Rapport final	DD (1-5)
DOCUMENT EE: Plan de travail 2020-2021	EE (1-4)
DOCUMENT FF: Rapport annuel du Bureau de l’ombud	FF (1-18)
DOCUMENT GG: Plan stratégique pour les équipes sportives de l’Université de Moncton ...	GG (1-23)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d’un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d’un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l’adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/cgv-proces-verbaux>.
- 3) Par mesure d’économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE

8 h 32 : La présidente du Conseil des gouverneurs souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Les personnes excusées sont Sylvie Benoit-Thériault et Chantal Thériault. Elle annonce que Isabelle Dasylla-Gill sera absente en après-midi.

Les techniciens sont Michel Couture et Hanane Ghouli de la Direction générale des technologies de l'Université de Moncton

Elle désigne Janice Comeau et Hanane Ghouli comme scrutatrices.

1.1. Reconnaissance - Territoires autochtones

La présidente reconnaît que le territoire sur lequel les trois campus de l'Université de Moncton reposent sont visés par les traités de paix et d'amitié que les Wolastoqiwik (Malécites) et les Mi'kmaq ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1725. Les traités en question ne comportaient pas de clause relative à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissaient le titre de Mi'kmaq et de Wolastoqiwik (Malécites) et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.

1.2. Déroulement de la réunion virtuelle

Voir le Document A, p. 1 et le Document B, p. 1-2

La présidente souligne que c'est la première fois dans l'histoire de l'Université de Moncton que se tient une réunion virtuelle du Conseil des gouverneurs. C'est la pandémie de la COVID-19 qui est attribuable à ce mode de fonctionnement.

La présidente présente le déroulement de la journée. Elle spécifie que la réunion est très chargée en raison de l'annulation de celle du mois d'avril et invite toutes et tous à faire preuve de patience durant toute la journée.

La présidente rappelle les procédures d'assemblée, le *Code d'éthique des membres du Conseil des gouverneurs* et l'importance du respect du *Protocole de confidentialité*.

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

2.1. Bienvenue au recteur et vice-chancelier désigné

La présidente souligne la présence de M. Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier désigné, et lui souhaite la bienvenue.

2.2. Bienvenue aux nouveaux membres

Les membres étudiants qui en sont à leur première réunion sont Emmanuel Edou du campus de Shippagan, Émilie Parent du campus d'Edmundston et Mélinna Prince du campus de Moncton.

La bienvenue est également souhaitée à Morel Caissie et Nicole Somers, tous deux représentants du Nord-Ouest et à Darius Bossé, représentant de l'extérieur du Nouveau-Brunswick.

3. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Les membres du Conseil des gouverneurs observent une minute de recueillement pour les personnes suivantes qui sont décédées depuis la dernière réunion :

Membres de la population étudiante

Audrey Breau est décédée le 4 mars. Elle était étudiante en première année au diplôme en sciences de la santé au campus de Shippagan.

3. MINUTE DE RECUEILLEMENT (suite)

Christopher Duguay est décédé le 12 mars. Il était étudiant en 2^e année au programme de génie électrique au campus de Moncton.

Membres du personnel

Rhéal Belliveau est décédé le 3 février. Il était directeur du Service du personnel à la retraite.

Linda Morin est décédée le 2 mars. Elle était commis-comptable à la retraite du Service des finances.

Cécile LeBlanc est décédée le 29 mars. Elle était concierge à la retraite.

Judith Laforest est décédée le 26 mai. Elle était superviseuse de laboratoire (faune et botanique) à l'École de foresterie du campus d'Edmundston.

Autres personnes influentes

Bernard Imbeault est décédé le 22 avril. Grand bâtisseur et homme d'affaires exceptionnel, M. Imbeault a reçu un doctorat honorifique en administration des affaires en 2003. En plus d'être un grand partisan des Aigles Bleus, ses généreux dons ont permis la création du Fonds de bourses Famille Imbeault et du Fonds de bourses Famille Imbeault – Formation médicale/FAÉUNB.

Mgr Gérard Dionne est décédé le 13 mai, à l'âge de 100 ans. En 2009, l'Université de Moncton lui a conféré un doctorat honorifique en sciences religieuses. Mgr Dionne était un grand ami de la communauté universitaire du campus d'Edmundston. Malgré son âge avancé, il a présidé de nombreuses messes des finissantes et finissants.

Muriel Kent Roy est décédée le 2 juin, à l'âge de 98 ans. Elle a été professeure émérite de sociologie et directrice du Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson. Mme Kent Roy a joué un très grand rôle dans la préservation du patrimoine acadien et dans la promotion de la condition féminine. Elle a aussi créé le Fonds de recherche Muriel-K.-Roy pour appuyer la recherche au Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson.

Richard Losier est décédé le 9 juin. En plus d'être un homme d'affaires remarquable bien connu dans la Péninsule acadienne et l'ensemble du Nouveau-Brunswick, M. Losier était un grand philanthrope. Il a créé le Fonds de bourses Richard-Losier et le Fonds de bourses Saint-Isidore Asphalte. En mai 2012, il fut récipiendaire d'un doctorat honorifique en administration des affaires de l'Université de Moncton.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation. Un avis de convocation a été envoyé le 3 juin 2020 accompagné d'un projet d'ordre du jour. La réunion est convoquée par la présidente du Conseil des gouverneurs, Edith Doucet. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 17(1) des *Statuts et règlements*.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale procède à l'appel des noms afin que chaque participante et participant puissent s'identifier. Cet exercice permet de constater que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

La secrétaire générale fait remarquer qu'un accommodement a été accordé à la gouverneure Mélinna Prince. Mohammed Bouya agira comme preneur de notes tout au long de la réunion. M. Bouya a rempli les formulaires de confidentialité et de conflit d'intérêts appropriés.

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

6. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

7. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC)

Voir le Document C, p. 1-3

R : 01- CGV-200613

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par François Daigle, propose :

« *Que les dossiers de l'ordre du jour de consentement soient adoptés tels que présentés.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7.1. OJC Procès-verbaux CEX-200128, CEX-200310, CEX-200323 (extraordinaire), CEX-200514, CEX-200602 (extraordinaire) et CEX-200604 (extraordinaire)

Les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif du 28 janvier, du 10 mars, du 23 mars, du 14 mai, du 2 juin et du 4 juin 2020 sont reçus aux fins de discussion.

7.2. OJC Rapport des ressources humaines

Voir le Document D, p. 1-3

En vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et compte tenu des objectifs visés par cette politique, voici les nominations faites par le VRER et le VRARH :

Campus de Moncton

1. Le professeur **Grant HANDRIGAN** (École de kinésiologie et de loisir) a été nommé directeur du Centre de recherche en kinésiologie, loisir et vie saine (CRKLVS) pour la période du 15 octobre 2019 au 14 octobre 2022.
2. La professeure **Isabelle VIOLETTE** (Département d'études françaises) a été nommée directrice du Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA) pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023.
3. La bibliothécaire **Michèle LEBLANC** (Bibliothèque Michel-Bastarache) a été nommée chef de service de la bibliothèque pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
4. La professeure **Julie FORGUES** (Département des arts visuels) a été nommée directrice de son département pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
5. Le professeur **Thomas HODD** (Département d'anglais) a été nommé directeur de son département pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
6. La professeure **Denise MERKLE** (Département de traduction et des langues) a été nommée directrice de son département pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

7.3.2. OJC Évaluation du Doctorat en sciences de la vie (suite)**Recommandation 3**

Que le CES revoie les mécanismes de suivi auprès des étudiantes et étudiants afin de mieux les encadrer tout au long de leur programme.

7.3.3. OJC Évaluation des programmes en chimie

Voir le Document H, p. 1-8

Recommandation 1

Que l'UARD de chimie assure l'uniformisation des objectifs d'apprentissage et des contenus principaux des cours en chimie organique offerts sur les trois campus afin de faciliter le passage d'étudiantes et étudiants du DSS aux programmes en chimie ou biochimie.

Recommandation 2

Que l'UARD de chimie développe les objectifs du programme et les résultats d'apprentissage attendus des cours et les intègre dans les plans de cours.

Recommandation 3

Que l'UARD de chimie développe un plan détaillé sur les stratégies et les actions à entreprendre afin d'assurer la croissance des programmes en chimie notamment sur le plan du recrutement des étudiantes et des étudiants.

7.3.4. OJC Évaluation du Doctorat en sciences de l'éducation

Voir le Document I, p. 1-10

Recommandation 1

Que la Faculté en collaboration avec la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR) clarifie la notion de la « résidence » et des modalités du programme à mi-temps.

Recommandation 2

Que la Faculté révise les objectifs du programme et précise les résultats d'apprentissage et les finalités voulus en fonction d'une analyse des besoins de la clientèle ciblée étant entendu que ces discussions devront aborder à la fois la place de l'éducation francophone en milieu minoritaire dans le programme et l'intégration de la grande diversité d'expertise du corps professoral.

Recommandation 3

Que la Faculté élabore un parcours de l'étudiante ou de l'étudiant en rendant explicite les divers jalons et étapes du programme.

Recommandation 4

Que la Faculté revoie les mécanismes de suivi auprès des étudiantes et étudiants afin de mieux les encadrer tout au long de leur programme.

Recommandation 5

Que la Faculté, la FESR et les services qui y sont associés revoient la coordination et la communication des informations liées à l'appui aux étudiantes et étudiants.

7.3.5. OJC Évaluation des programmes en physique

Voir le Document J, p. 1-8

Recommandation 1

Que le Département de physique et d'astronomie fasse la révision des cours PHYS6523 et PHYS6533 au répertoire.

Recommandation 2

Que le Département de physique et d'astronomie identifie des mesures favorisant la complétion du programme de Maîtrise ès sciences (physique) afin d'accélérer le parcours étudiant.

Recommandation 3

Que l'UARD de physique et d'astronomie élabore des stratégies de recrutement pour rejoindre de nouveaux bassins d'étudiantes et étudiants afin de diversifier la population étudiante.

7.3.6. OJC Évaluation des programmes en psychologie (premier cycle)

Voir le Document K, p. 1-9

Recommandation 1

Que l'UARD de psychologie fasse un examen minutieux du choix des cours préalables afin de s'assurer que les cours plus avancés soient assortis, au besoin, de cours préalables qui préparent véritablement les étudiantes et les étudiants à l'atteinte de leurs objectifs.

Recommandation 2

Que l'UARD de psychologie abandonne la répartition actuelle des cours en trois types.

Recommandation 3

Que l'UARD de psychologie explore les mécanismes possibles pour mieux intégrer le cours PSYC3900 Travaux pratiques en psychologie à la progression des apprentissages qui conduisent au développement des compétences en recherche fondamentale ou appliquée.

Recommandation 4

Que l'UARD de psychologie étudie la possibilité de rendre obligatoire le cours PSYC1700 Introduction à la psychologie appliquée dans la Mineure en psychologie.

Recommandation 5

Que l'UARD de psychologie veille à ce que le plan des cours ayant une composante de laboratoire mette bien en relief cette composante, autant dans les objectifs et activités d'apprentissage que dans les modalités d'évaluation.

7.3.7. OJC Évaluation des programmes en psychologie (cycles supérieurs)

Voir le Document L, p. 1-10

Recommandation 1

Que l'École de psychologie révise les critères d'admission aux programmes de Maîtrise ès arts en psychologie et de Doctorat en psychologie (Ph. D.) afin de favoriser l'intégration d'étudiantes et étudiants de domaines connexes.

Recommandation 2

Que l'École de psychologie examine la pertinence d'exiger que le projet de thèse de Maîtrise soit bien déterminé à la fin de la première session d'automne afin d'accélérer le parcours étudiant.

7.3.7. **OJC Évaluation des programmes en psychologie (cycles supérieurs)**
(suite)

Recommandation 3

Que l'École de psychologie explore les possibilités de mieux coordonner ses activités afin d'améliorer le processus d'admission.

Recommandation 4

Que l'École de psychologie explore la possibilité de renforcer la formation en méthodologies quantitatives et qualitatives et en évaluation de programmes et d'intégrer l'utilisation de logiciels spécialisés.

Recommandation 5

Que l'École de psychologie explore différentes stratégies de soutien financier aux étudiantes et étudiants.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

8. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document C, p. 1-3

R : 02-CGV-200613

Gilles Lanteigne, appuyé par Mathieu Lang, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-191207

R : 03-CGV-200613

Julien Massicotte, appuyé par Mathieu Lang, propose :

« Que le procès-verbal CGV-191207 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-191207

10.1. **Autres**

Aucune question n'est soulevée.

11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document M, p. 1-31

Plan stratégique 2020

Le recteur et vice-chancelier par intérim (recteur) indique que l'Équipe de direction a travaillé au cours de l'année 2019-2020 sur les actions ciblées dans le plan d'action 2019-2020. Un bilan est présenté dans la trousse des documents. Sur les 45 actions identifiées, 24 sont complétées, trois sont annulées, huit sont à 75 % ou plus. Le recteur indique que depuis le mois de mars, l'attention de l'Équipe de direction a été portée vers le dossier de la COVID-19.

11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

Parmi les dossiers achevés, voici les plus importants :

- Campagne majeure de positionnement stratégique de l'Université (La plus humaine)
- Campagne Évolution
- Dossier Réconciliation avec les peuples autochtones

- Nouvelles initiatives en science infirmière
- Mise à jour des *Statuts et règlements*
- Projections financières sur cinq ans
- Référentiel en matière d'expérience étudiante
- Stratégie institutionnelle en matière de cybersécurité
- Plan stratégique pour les sports universitaires
- Nouveau site Web, nouveau plan de communication interne
- Entente de partenariat académique – Centre de médecine de précision

Certains dossiers sont en cours et retiendront l'attention de l'Équipe de direction au cours des prochains mois :

- Processus de modifications des programmes d'études
- Recrutement international
- Finalisation de la mise en œuvre de la Planification académique de 2016
- Rapport de l'ombud – mises en œuvre des recommandations
- Diversité culturelle

Dossier COVID-19

Le recteur indique que la pandémie engendrée par le virus de la COVID-19 a eu un impact majeur sur le fonctionnement des activités de l'Université. L'impact fut majeur, notamment sur le plan de l'enseignement et de la recherche. Ceci a augmenté les facteurs de risques financiers et académiques.

Le recteur indique qu'une équipe décisionnelle d'urgence réseau, composée de neuf personnes, a été mise sur pied en mars. Elle avait le mandat de prendre les décisions principales quant au fonctionnement. Le recteur présente la chronologie des décisions principales. Il indique que l'équipe a tenu 35 réunions entre le 12 mars et le 13 juin 2020.

Le recteur tient à souligner « *le travail remarquable et l'excellente collaboration des membres du corps professoral et du personnel de soutien qui ont fait tous les efforts possibles afin de privilégier les intérêts de nos étudiantes et étudiants pendant cette période difficile. C'est ce qui nous différencie et qui fait de nous une université à échelle humaine. Merci à vous toutes et tous! Aux étudiantes et étudiants, merci de votre compréhension dans un contexte où l'Université, en très peu de temps, a dû se transformer pour livrer ses cours à distance. Bravo pour votre résilience et votre capacité d'adaptation à cette nouvelle réalité!* »

Faits saillants

L'Université a connu de bons moments au cours de l'année. Signalons les suivants :

- Première place dans la catégorie « Meilleure publication en ligne » aux Prix d'Excellence du Conseil canadien pour l'avancement de l'éducation – Médaille d'Or pour le magazine ALLUMEZ de l'alUMni
- Profit record pour le bien-cuit Brigitte Nadeau-Cyr de la Fondation Saint-Louis-Maillet (85 000 \$)
- Signature d'un protocole d'entente entre le campus de Shippagan et le CCNB-PA – qui vise à mettre en commun les services de santé des deux établissements.
- 957 diplômées et diplômés – cohorte 2020 !

11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)Discussion/Questions

Une gouverneure demande si les étudiantes et les étudiants pourront avoir accès à une deuxième vague de demandes au fonds d'urgence COVID-19 sachant que celui-ci n'est pas vide. Le recteur indique que le fonds était un fonds d'urgence et qu'il ne faut pas oublier sa fonction première. On voulait aider en termes de logement et

d'épicerie. D'autres défis demeurent. Le recteur indique qu'il faut continuer à travailler avec les associations étudiantes pour bien identifier les besoins.

Un gouverneur souligne la collaboration entre les diverses équipes de travail et l'Équipe décisionnelle d'urgence en mars et avril, notamment. Il remercie les cadres, la RDD, la RVD; toutes et tous ont donné le meilleur de soi dans un moment d'incertitude. La transparence et l'expertise étaient présentes.

R : 04-CGV-200613

Gilles Lanteigne, appuyé par Jason Alcorn, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

12. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE**12.1. CFI-200430****12.1.1. Report du budget 2020-2021**

Voir le Document N, p. 1-6

Le président du Comité de finance, Gilles Lanteigne, indique que le Comité s'est réuni le 4 juin afin d'examiner la situation financière de l'Université. En raison de la pandémie, le Comité est d'avis que la direction reçoive du Conseil des gouverneurs un mandat de procéder à des consultations auprès des facultés et services pendant la période estivale et de proposer un budget biennal à l'automne 2020.

Présentation du Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) présente, à l'aide de diapositives électroniques, l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les activités de l'Université de Moncton.

Il rappelle que, à la suite de la déclaration de l'état d'urgence le 19 mars dernier, les universités du Nouveau-Brunswick ont fermé rapidement leurs portes. Dans la mesure du possible, le personnel ainsi que les étudiantes et étudiants ont dû quitter les lieux, même les résidences.

À l'Université de Moncton, les trois campus ont cessé d'offrir des cours entre le 20 mars et le 5 avril. Les cours, livrés entièrement à distance jusqu'à la fin du semestre, ont repris le lundi 6 avril.

Les activités du personnel de l'Université ont été réduites aux fonctions essentielles.

Le VRARH indique que la situation financière de l'Université de Moncton était déjà difficile avant l'arrivée de la pandémie. L'impact de la COVID-19 a empiré la situation. Il présente certains points :

- Déficit annoncé dès le mois de février 2020
- Subvention provinciale non restreinte réduite de plusieurs millions de dollars
- Diminution de revenus de placement

12.1.1. Report du budget 2020-2021 (suite)

- Perte de revenus des entreprises auxiliaires liée à la COVID-19
- Perte de revenus du Service de l'activité physique et sportive
- Réduction importante des dépenses

Le VRARH indique que l'on prévoyait un déficit (estimé) d'environ 4,4 M\$ au 30 avril 2020.

Le VRARH présente le contexte pour l'année 2020-2021 tel qu'on le connaît aujourd'hui. La Province a retiré son engagement vis-à-vis le programme des langues officielles en enseignement (PLOE), soit 2,5 M\$. De plus, son engagement envers la subvention compensatoire liée aux droits de scolarité est incertain (montant d'environ 1 M\$). La subvention en sciences infirmières a été éliminée en 2019-2020. Enfin une subvention pour les opérations liées au Centre de médecine de précision passera de 594 000 \$ à 300 000 \$ en 2020-2021. Tout compte fait, le total des subventions passe de 4,1 M\$ à 300 000 \$ dans l'espace d'une année. Ces chiffres n'estiment pas l'impact de la pandémie liée à la COVID-19.

Le VRARH indique que la situation est telle qu'il serait irresponsable de présenter un budget pour l'année 2020-2021 dans un contexte dans lequel règne l'incertitude. Il rappelle divers facteurs d'incertitude, notamment le taux d'inscription des étudiantes et étudiants, les facteurs démographiques, les tendances historiques, le taux de rétention, l'ouverture/la fermeture des frontières, l'émission de visas étudiants et autres.

Plusieurs graphiques et histogrammes sont présentés afin de mieux saisir les tendances actuelles. Le VRARH présente les impacts financiers en tenant compte d'hypothèses plausibles pour l'année 2020-2021. Il présente par la suite les recommandations du Comité de finance.

Discussion

Les membres du Conseil des gouverneurs soulèvent les points suivants :

- Pourquoi n'avons-nous pas contesté la facture de la province de 3,3 M\$ (dossier des sciences infirmières)? Le recteur indique que la stratégie était en cours, des pourparlers étaient en cours, toutefois la crise a éclaté et l'Université a décidé de ne pas emprunter des voies qui divisent à ce moment.
- Il est très important d'avoir un plan financier en l'absence d'un budget. Est-ce que le report risque de nous mettre en retard? Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) indique qu'il est difficile de coucher sur papier un budget à ce moment-ci. De meilleures décisions pourront être prises en septembre. Le recteur ajoute que la situation de l'Université était précaire avant la pandémie. Cette problématique a été présentée devant le comité de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. L'instabilité financière des universités a été le focus de la présentation. Aujourd'hui, on se retrouve dans une situation où l'incertitude est encore plus importante. Comment atténuer l'impact de la COVID-19? À ce moment-ci, le gouvernement est silencieux.
- Du côté du fédéral, il y a une demande auprès de l'organisation Universités Canada. Un membre indique qu'il faut être prêt pour nos conversations en septembre avec Universités Canada.
- Il y a plusieurs facteurs de risque au niveau des inscriptions, notamment la fermeture des frontières.
- Doit-on mettre en place un comité de relance, un plan de relance, afin de repositionner l'Université? Un gouverneur-professeur manifeste son intérêt à participer à ce genre de travail.

12.1.1. Report du budget 2020-2021 (suite)

La présidente de la FÉÉCUM explique que les étudiantes et les étudiants sont engloutis sous le poids du fardeau financier et elles et ils peinent à avancer. L'augmentation des droits de scolarité prévue à l'annexe 1 est, selon elle, une décision déraisonnable qui ne tient pas compte de la situation actuelle du corps étudiant. La présidente souligne les problèmes liés à la pandémie, la nécessité d'une banque alimentaire, les questions de santé mentale et les suites du semestre de l'hiver 2020. Elle indique clairement qu'elle votera contre la proposition retrouvée à l'Annexe 1.

Plusieurs gouverneurs indiquent qu'ils sont découragés de l'abandon par le ministère. Plusieurs encouragent la direction de poursuivre les discussions malgré la situation COVID-19.

Recommandation 1**R : 05-CGV-200613**

Émilie Parent, appuyée par Marc-Antoine Chiasson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte que l'adoption du budget de l'Université de Moncton soit reportée à la réunion régulière du Conseil des gouverneurs de septembre 2020. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

Recommandation 2**R : 06-CGV-200613**

Jason Alcorn, appuyé par Morel Caissie, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte que la Direction de l'Université prépare un budget pour la période allant du 1^{er} octobre 2020 au 30 avril 2022 (19 mois) pour adoption à la réunion du Conseil des gouverneurs du 26 septembre 2020. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

Recommandation 3**R : 07-CGV-200613**

Gilles Lanteigne, appuyé par François Daigle, propose :

« Jusqu'à l'adoption du budget 2020-2022, que le Conseil des gouverneurs approuve les mesures budgétaires intérimaires suivantes :

- 1. Les droits de scolarité et autres frais pour l'année universitaire 2020-2021 sont ceux présentés à l'Annexe 1.*
- 2. Les dépenses pour les salaires et avantages sociaux ne dépasseront pas 50 % des montants prévus au budget 2019-2020.*
- 3. Les dépenses non salariales pour assurer la continuité des opérations ne dépasseront pas 75 % des montants prévus au budget 2019-2020.*
- 4. Les dépenses d'infrastructure ne pourront pas dépasser les montants prévus à cet effet dans la subvention restreinte de la CESPM et dans le programme provincial d'entretien différé (PEDU).*
- 5. L'embauche de nouveau personnel administratif et de soutien et de personnel académique est suspendue, sauf exception approuvée par le Comité de budget du campus concerné.*

12.1.1. Report du budget 2020-2021 (suite)

6. *Tout renouvellement d'emplois contractuels du personnel administratif et de soutien et du personnel académique est conditionnel à la disponibilité des fonds et sur la base des besoins justifiés par la directrice, le directeur, la doyenne ou le doyen concerné.*
7. *Tout engagement financier ne figurant pas au budget 2019-2020 devra être approuvé par le Comité de finance. »*

Vote sur R07 Pour : 17 Contre : 4 ADOPTÉE

Recommandation 4**R : 08-CGV-200613**

François Daigle, appuyé par Marc-Antoine Chiasson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte que la Direction de l'Université de Moncton présente des rapports budgétaires d'étapes aux réunions régulières du Comité de finance. »

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

12.2. CFI-20060412.2.1. Ententes collectivesATTUM

Voir le Document O, p. 1-3

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) présente les faits saillants de l'entente de principe entre l'Employeur et l'Association des techniciennes et techniciens de l'Université de Moncton (ATTUM). Il rappelle que la convention actuelle est échue depuis le 30 avril 2019.

La nouvelle entente est d'une durée de cinq ans (1^{er} mai 2019 au 30 avril 2024). Elle prévoit une augmentation de 7 % à l'échelle sur cinq ans. La nouvelle entente prévoit également des congés spéciaux (journée personnelle, funérailles, congé parental et autres). D'autres conditions de travail sont énoncées conformément à la *Loi sur les normes d'emploi*. On constate que les congés proposés ressemblent à ceux déjà accordés dans d'autres campus de l'Université.

La proposition suivante est mise aux voix

R : 09-CGV-200613

Nicole Somers, appuyée par François Daigle, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'entente de principe conclue entre l'Employeur et l'Association des techniciennes et techniciens de l'Université de Moncton (ATTUM). »

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

APPUMCE

Voir le Document P, 1-3

Le VRARH présente les faits saillants de l'entente de principe entre l'Employeur et l'Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton (APPUMCE). Il rappelle que la convention collective est échue depuis le 30 juin 2019.

La nouvelle entente est d'une durée de quatre ans (1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023). Elle prévoit deux années avec aucune augmentation de salaire et les deux dernières

12.2.1. Ententes collectives (suite)

années en parité avec le campus de Moncton. La nouvelle entente prévoit la conversion du statut des professeures et professeurs chargés d'enseignement II à compter du 1^{er} juillet 2020. Ceux-ci seront transformés en postes de professeures et professeurs. Des modifications au niveau du fonds de développement professionnel ont été proposées et acceptées par les parties.

Des précisions au sujet des crédits de RDC et sur le mandat de la ou du chef de secteur ont également été négociées. L'entente est très favorable à court terme. Cela dit, il y aura du rattrapage à faire en 2022 et 2023.

La proposition suivante est mise aux voix.

Note : Julien Massicotte quitte la salle avant le vote.

R : 10-CGV-200613

Morel Caissie, appuyé par Mathieu Lang, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'entente de principe conclue entre l'Employeur et l'Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston (APPUMCE). »

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

ABPPUM

Voir le Document Q, p. 1-3

Le VRARH présente les faits saillants de l'entente de principe entre l'Employeur et l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM). Il rappelle que la convention collective est échu depuis le 30 juin 2019. La nouvelle entente est d'une durée de deux ans (1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021). Elle prévoit une augmentation de 3 % sur deux ans.

La nouvelle entente prévoit un ajustement dans les clauses touchant la gestion des bibliothèques et les tâches des bibliothécaires. Elle prévoit également une augmentation du supplément pour les cours en surcharge. Par ailleurs, l'entente prévoit des clauses au sujet des chargées et chargés d'enseignement clinique.

Le Comité note que la rémunération est dans une zone de parité avec celle des professeures et professeurs de la *University of New Brunswick*.

La proposition suivante est mise aux voix.

Note : Mathieu Lang quitte la salle avant le vote.

R : 11-CGV-200613

Denise Frenette, appuyée par Julien Massicotte, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'entente de principe conclue entre l'Employeur et l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton - unité I (ABPPUM – unité 1). »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

Le recteur et vice-chancelier par intérim remercie les équipes de négociation.

12.2.2. Principes directeurs

Voir le Document R, p. 1-2

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) présente les projections financières révisées 2020-2021 à 2024-2025 et les principes directeurs du budget de l'Université.

12.2.2. Principes directeurs (suite)

Il rappelle les constats importants, dont les suivants :

- 95 % des revenus de l'Université proviennent des subventions provinciales et des frais de scolarité des étudiantes et des étudiants.
- Réintroduction graduelle de la formule de financement à compter de 2020-2021 qui est plutôt défavorable pour l'Université de Moncton.
- Subvention compensatoire des frais de scolarité de 2,1 M\$ incertaine pour l'année 2020-2021.
- Effets de COVID-19 sur les inscriptions

Afin d'établir les projections, le VRARH indique que les hypothèses sont basées sur les facteurs démographiques, les tendances dans les inscriptions, le taux de rétention des étudiantes et étudiants, les contraintes de la phase *jaune* et autres. Il présente des tableaux et des graphiques à l'appui.

Le VRARH présente un tableau intitulé « Projections budgétaires 2020-2025 ». Ce tableau présente les revenus et les dépenses sur cinq ans si aucune mesure n'est prise pour adresser la situation. Il indique que le déficit annuel s'alourdit de façon importante.

Le VRARH discute des moyens dont l'Université dispose pour adresser la situation. Il indique que l'Université doit se donner une période de deux ans pour adresser la situation.

En conclusion, le VRARH indique que la Province a apporté des changements significatifs à ses subventions spécifiques. Ceci a un impact important sur les revenus. De plus, la croissance des inscriptions canadiennes et internationales a été plus modeste que prévu. Par ailleurs, la pandémie a un impact significatif et durable sur les revenus de l'Université.

Le VRARH présente les principes directeurs qui guideront la préparation des budgets des années 2020-2021 et 2021-2022. Ces projections sont basées sur un retour à la normale dès l'hiver 2021 (au Canada) et dès septembre 2021 (à l'international).

Les principes directeurs sont :

« La direction de l'Université de Moncton dans la préparation des budgets de fonctionnement des trois campus pour les années financières 2020-2021 et 2021-2022 doit réduire de façon importante l'écart prévu entre ses revenus et ses dépenses avec l'objectif d'atteindre un équilibre budgétaire dans le budget 2022-2023. En tenant compte de ces contraintes financières, l'Université devra assurer un équilibre judicieux entre ses activités et ses sources de revenus en respectant les principes suivants :

- 1. Prioriser un enseignement de qualité et le maintien d'une activité de recherche-développement-crétion-innovation dans le respect de sa mission.*
- 2. Fournir une expérience étudiante de haut niveau en priorisant les services d'appui aux étudiantes et étudiants.*
- 3. Maintenir des droits de scolarité compétitifs et un programme d'aide financière pour les étudiantes et étudiants en besoin. »*

12.2.2. Principes directeurs (suite)Discussion du Comité

Le Comité discute de la situation en tenant compte des points suivants :

- Le budget 2020-2021 sera adopté par le Conseil des gouverneurs en septembre 2020.
- Un membre indique qu'un plan de match s'avère nécessaire pour affronter les deux prochaines années. Une réflexion sur les moyens est de mise.
- La question sur les droits de scolarité par programme doit être réexaminée de près.
- En ce moment, on note que tout départ n'est pas remplacé avant que la demande passe au Comité de budget.
- Un examen de la situation des fonds de pension risque de s'avérer nécessaire. Des discussions avec la Province est une piste à suivre.
- La situation des autres universités peut varier du fait que les structures de financement ne sont pas similaires, par exemple à la Mount Allison University, les dons non-désignés peuvent être utilisés dans les fonds de fonctionnement. Ce n'est pas le cas à l'Université de Moncton.

Globalement, la situation est telle que l'Université se retrouve à la croisée des chemins. Elle doit réfléchir à sa nouvelle réalité et se transformer en conséquence. Ceci veut dire qu'elle doit possiblement remettre en question sa notion « d'université généraliste », de redéfinir ce qu'elle entend dans ses expressions « d'autonomie des campus », de « spécificités des campus », de maintenir ses campus vibrants tout en faisant plus de choses ensemble, etc.

Le Comité de finance retient l'idée qu'une démarche pourrait être entreprise cet automne auprès des membres du Conseil des gouverneurs afin de générer des solutions. Des sessions de formation dans les campus jumelées avec la création d'un sous-comité ou la création d'un comité *ad hoc* sont des moyens de mettre l'épaule à la roue pour trouver des solutions à court, à moyen et à long terme.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 12-CGV-200613

Émilie Parent, appuyée par Emmanuel Edou, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les principes directeurs pour les années financières 2020-2021 et 2021-2022. »

Vote sur R12

Pour : 19

Contre : 3

ADOPTÉE

13. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Voir le Document S, p. 1

13.1. Déclaration d'engagement envers les peuples autochtones

Voir le Document T, p. 1-4

Présentation

Le recteur et vice-chancelier prend la parole et rappelle les derniers événements qui ont eu lieu dans la région d'Edmundston, soit le décès inexplicable par balles de Mme Chantal Moore. Il rappelle que la question autochtone, les situations autochtones demeurent une préoccupation constante. Il rappelle que l'Équipe de direction s'est engagée à identifier et implanter des mesures pour contribuer à la réconciliation avec les peuples autochtones. Au cours des derniers mois, un groupe de

13.1. Déclaration d'engagement envers les peuples autochtones (suite)

travail s'est penché sur un dossier clef, soit celui de la « Déclaration d'engagement avec les Malécites et les Mi'kmaq. »

La vice-rectrice du campus d'Edmundston, présidente du groupe de travail, présente le dossier. Elle explique que les communautés souhaitent un rapprochement sur plusieurs volets, notamment la gouvernance, les études, l'enseignement, l'engagement communautaire, l'intégration des savoirs et autres. Il s'agit d'une initiative universitaire qui s'inscrit dans le cadre de la Commission sur la vérité et la réconciliation du Canada. La vice-rectrice explique que plusieurs instances de l'Université ont travaillé sur le dossier qui est présenté aujourd'hui. Elle souhaite remercier et souligner particulièrement le travail de Pascale Rioux, étudiante, Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, et Hélène Albert, professeure en travail social, pour leur excellente contribution au dossier.

La vice-rectrice indique que le travail a permis de constater les nombreuses initiatives en cours à l'Université, mais également le travail qu'il reste à faire. Il faut savoir aller plus loin encore. La Déclaration d'engagement envers les peuples autochtones est pensée dans ce contexte. Elle a reçu l'aval de l'Équipe de direction, du Comité conjoint de la planification et du Sénat académique.

Discussion

La présidente de la FÉÉCUM demande s'il est possible de développer un cours spécifique aux affaires autochtones. Le recteur indique que cette question appartient au Sénat académique et aux facultés; toutefois, elle est notée.

Certains membres notent que la langue de fonctionnement de notre institution demeure importante.

Plusieurs membres manifestent leur appui à la Déclaration d'engagement.

Le recteur et vice-chancelier remercie toutes les équipes de travail et la présidente du groupe de travail, Madeleine Dubé, vice-rectrice du campus d'Edmundston.

R : 13-CGV-200613

Gilles Lanteigne, appuyé par Morel Caissie, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte la **Déclaration d'engagement envers les peuples autochtones** qui consiste à la préparation et à la mise en œuvre d'un plan d'action reposant sur les cinq grandes orientations ci-dessous.*

- 1. Augmenter les effectifs autochtones (population étudiante, personnel enseignant et non enseignant) et assurer un cadre de participation aux autochtones du Nouveau-Brunswick à la gouvernance de l'Université de Moncton.*
- 2. Offrir un milieu d'études et de vie propice à l'épanouissement des étudiantes et étudiants autochtones et appuyer leur réussite.*
- 3. Renforcer les relations des trois campus de l'Université de Moncton avec les autochtones, notamment les Mi'kmaq et les Wolastoqiyik, et trouver des façons de satisfaire aux besoins qu'ils identifient en enseignement, en recherche, en développement, en création et en engagement communautaire.*
- 4. Intégrer les savoirs et cultures autochtones aux programmes d'études de l'Université de Moncton et favoriser l'engagement interculturel entre les membres autochtones et non autochtones de la communauté universitaire.*

13.1. **Déclaration d'engagement envers les peuples autochtones** (suite)

5. *Rehausser la visibilité de la recherche, du développement et de la création menés par ou avec les autochtones dans toutes les disciplines, notamment dans les trois axes de développement prioritaire (études acadiennes et milieux minoritaires, santé et environnement). »*

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

14. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-200128**14.1. **Autres**

Aucune question n'est soulevée.

15. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-200310**15.1. **Médailles d'honneur de l'Université de Moncton**

Voir le Document U, p. 1-5

Au moment de la publication de ce procès-verbal, l'information sur ce point était confidentielle.

15.1. Médailles d'honneur de l'Université de Moncton (suite)**15.2. Nomination du vice-doyen de la Faculté des sciences**

Voir le Document V, p. 1

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que Mme Louise Girard terminera son deuxième mandat à titre de vice-doyenne le 30 juin prochain.

Conformément à la *Politique de sélection des cadres*, le Comité consultatif de sélection a fait son travail au cours de la session. Le poste de vice-doyenne, vice-doyen a été affiché en janvier 2020 et la candidature du professeur Pier Jr Morin a été retenue à la suite d'une entrevue et d'une consultation publique au sein de la Faculté des sciences.

Présentation de M. Morin

Le professeur Morin est titulaire d'un baccalauréat en sciences (biochimie) de l'Université Concordia, d'un Ph. D. (chimie) de l'Université Carleton et d'un MBA de Western Ontario. Il a commencé sa carrière à l'Université de Moncton en 2009 et est professeur agrégé depuis 2015. Monsieur Morin possède un très bon dossier en recherche. Il participe activement aux services à la collectivité et contribue au rayonnement de notre université. Sa connaissance du milieu universitaire sera mise à profit.

R : 16-CGV-200613

François Daigle, appuyé par Emmanuel Edou, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Pier Jr Morin** comme vice-doyen de la Faculté des sciences pour un mandat de cinq ans. »*

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

15.3. Autres

Aucune question n'est soulevée.

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CEX-200323**16.1. Autres**

Aucune question n'est soulevée.

17. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CEX-200514**17.1. Nomination du vice-doyen de la Faculté d'ingénierie**

Voir le Document W, p. 1

Conformément à la *Politique de sélection des cadres de l'Université de Moncton*, le poste de vice-doyenne ou vice-doyen de la Faculté d'ingénierie a été affiché en janvier 2020. Un comité consultatif de sélection a été mis sur pied et a fait la recommandation de la candidature du professeur Gérard Poitras.

Monsieur Poitras est titulaire d'un doctorat en Science pour l'ingénieur de l'Université de Poitiers (France), d'une maîtrise ès sciences appliquées de l'Université de Moncton, d'un baccalauréat en éducation (enseignement postsecondaire), d'un certificat en enseignement (andragogie) et d'un baccalauréat ès sciences appliquées (génie civil). Il a obtenu nombreuses distinctions et prix chemin faisant.

En tant qu'expérience professionnelle, monsieur Poitras a travaillé au campus d'Edmundston du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick de 1988 à 2002 et, par la suite, a joint le corps professoral de l'Université de Moncton en 2002. Il est professeur titulaire. M. Poitras a publié de nombreux textes arbitrés.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, aussi président du Comité consultatif de sélection, indique que le professeur Poitras est très engagé au sein de la Faculté d'ingénierie et dans les sociétés savantes de la profession. Il appuie cette nomination.

R : 17-CGV-200613

Morel Caissie, appuyé par Gilles Lanteigne, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Gérard Poitras** comme vice-doyen de la Faculté d'ingénierie pour un mandat de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025. »*

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

17.2. Cybersécurité à l'Université de Moncton**Présentation du vice-recteur**

Le vice-recteur du campus de Shippagan présente, au nom du Groupe de travail sur la cybersécurité à l'Université de Moncton, le rapport final qui propose une stratégie institutionnelle de cybersécurité (SIC) au Conseil des gouverneurs.

Le vice-recteur explique que le rapport contient 18 recommandations. Celles-ci sont des actions concrètes pour réduire les risques d'attaques dans les trois campus. Globalement, le budget demandé est de l'ordre de 205 000 \$ par année pour la mise en œuvre des 18 recommandations.

M. Selouni explique que le groupe de travail s'est réuni à 16 reprises depuis le mois de juin 2018. Le groupe réseau était composé de 10 personnes.

Le groupe s'est donné comme mandat d'examiner quatre axes : (1) la formation et la sensibilisation de la communauté universitaire, (2) les assurances et les questions légales, (3) la gouvernance et la gestion des actifs informationnels et (4) un plan de réponses aux incidents et un plan de communication en cas de cyberincident.

Voici quelques recommandations clés :

- Doter l'Université d'une structure permanente qui veille à maintenir et à développer des pratiques exemplaires en cybersécurité.

17.2. Cybersécurité à l'Université de Moncton (suite)

- Doter l'Université d'une personne responsable de coordonner les opérations liées à la cybersécurité dans toutes ses dimensions.
- Appliquer les recommandations à court terme de la SIC.

Voici quelques constats :

- 93 % des employés de l'Université n'ont pas de formation en cybersécurité.
- Approche SIC est une approche multidimensionnelle.
- Il faut en tout temps être protégé des agresseurs furtifs, astucieux et bien équipés.

Enfin, dans le rapport, on y retrouve la portée et les limites de la SIC, les 18 recommandations, le plan d'action, les faits saillants d'un sondage sur la cybersécurité et des annexes.

Le vice-recteur remercie les membres du groupe de travail : Jocelyn Nadeau, Michel Nadeau, Marc Angers, Jacques Cormier, Gabriel Cormier, André Lee, Pascal Robichaud, Ginette Thériault et Stéphanie Wheaton.

R : 18-CGV-200613

Michelyne Paulin, appuyée par Émilie Parent, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les dix-huit recommandations du Rapport du Groupe de travail sur la cybersécurité à l'exception du budget et de l'échéancier; qu'il donne le mandat à l'Équipe de direction de préparer la mise en œuvre de la Stratégie institutionnelle de cybersécurité (SIR); et accepte que l'Équipe de direction dépose au Comité exécutif un rapport préliminaire en septembre 2020. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

17.3. Appellation des installations physiques au campus de Shippagan

Voir le Document X, p. 1-2

R : 19-CGV-200613

Gilles Lanteigne, appuyé par Paulette Robert, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que le pavillon sportif du campus de Shippagan de l'Université de Moncton soit nommé **Centre sportif Armand-Caron**. »*

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

17.4. Autres

Aucune question n'est soulevée.

18. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-200602 (extraordinaire)**18.1. Nomination de la vice-doyenne par intérim de la Faculté de droit**

Voir le Document Y, p. 1

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) indique que le vice-doyen en poste, M. Robert Léo LeBlanc, terminera son troisième mandat à titre de vice-doyen de la Faculté de droit le 30 juin prochain. Après 15 années de services, monsieur LeBlanc a indiqué qu'il ne sollicitera pas un quatrième mandat.

18.1. Nomination de la vice-doyenne par intérim de la Faculté de droit (suite)

Le poste de vice-doyenne, vice-doyen a été affiché à l'hiver 2020 conformément à la *Politique de sélection des cadres*. Aucune candidature n'a été reçue.

Considérant les options, le doyen de la Faculté de droit propose la candidature de la professeure Karine McLaren pour occuper le poste pendant une durée d'un an, et ce, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* qui permet le fonctionnement continu de l'Université.

Mme McLaren est titulaire d'un baccalauréat en droit (LLB), d'un Post-Graduate Diploma in Legal Practice, et d'un Professional Skills Course de la London Guildhall University, d'un baccalauréat en traduction de l'Université de Moncton, et d'une maîtrise en droit (LLM) de l'Université de Moncton. Elle est inscrite au Doctorat en droit (LLD) à l'Université Laval depuis 2019.

De 2017 à 2019, Mme McLaren a été professeure de droit (poste temporaire) et directrice du Centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ). De 2014 à 2019, elle en fut la directrice. Elle a également été jurilinguiste et adjointe de recherche au CTTJ depuis 2011. Entre 2000 et 2010, Mme McLaren était avocate au cabinet juridique Hewitsons LLP et au cabinet juridique Pellys LLP.

Le Conseil de la Faculté de droit recommande la nomination de Mme McLaren.

Le Comité exécutif demande s'il y a des raisons pourquoi le poste n'a pas suscité de l'intérêt lors de l'affichage. Le VRER indique que la banque de professeurs et professeurs réguliers n'est pas élevée à la Faculté de droit. Plusieurs d'entre eux sont en début de carrière. De plus, habituellement, le poste de vice-doyenne, vice-doyen est occupé par une professeure ou un professeur de l'interne.

R : 20-CGV-200613

François Daigle, appuyé par Émilie Parent, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Karine McLaren** comme vice-doyenne par intérim de la Faculté de droit pour un mandat d'un an. »*

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

18.2. Autres

Aucune question n'est soulevée.

19. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-200604 (EXTRAORDINAIRE)**19.1. Développement philanthropique et relations avec les diplômées et diplômés

Invitées : Joanne Villemaire et Jeanne Farrah

Présentation

Le recteur et vice-chancelier par intérim fait une mise en contexte. Depuis plusieurs mois, une réflexion entourant le développement philanthropique est en cours. S'étalant sur plusieurs volets, on y retrouve le bilan de la Campagne *Évolution*, les leçons à retenir, les éléments à retenir pour l'avenir, la feuille de route pour l'avenir, ainsi que l'importance d'avoir une position organisationnelle claire dotée d'axes de développement définis.

À l'aide de diapositives électroniques, Joanne Villemaire, du bureau KCI, et Jeanne Farrah, directrice générale par intérim du Développement philanthropique,

19.1. Développement philanthropique et relations avec les diplômées et diplômés (suite)

présentent les éléments clés du positionnement stratégique. Elles rappellent les mots clés des principes directeurs du plan.

- Transformation : faire partie intégrante de la direction stratégique de l'Université
- Mobilisation : mobiliser les différentes parties prenantes, internes et externes
- Intégration : penser/travailler en réseau
- Collaboration : être stratégique et parler d'une même voix; mettre en vitrine nos professeures et professeurs, nos chercheuses et chercheurs, nos diplômées et diplômés ainsi que nos étudiantes et étudiants.

Les invitées présentent une diapositive portant sur la nouvelle direction stratégique. Elles indiquent que, afin de poursuivre ses activités, l'Université de Moncton devra se professionnaliser, diversifier ses activités et investir dans des ressources. Enfin, les invitées présentent quelques risques si elle n'agit pas en ce sens (perte de *momentum*, occasions ratées, positionnement affaibli, impact sur la réputation de l'Université, autres).

Un plan de développement sur une période de quatre ans est présenté.

Les invitées indiquent que les rapports détaillés ont été déposés au Bureau du recteur.

Discussion

Lors de la discussion, les questions et les points suivants ont été soulevés :

- L'Université a-t-elle des balises portant sur la réception des dons, notamment au niveau de l'éthique avec un accent portant sur l'environnement?
- Quel est le lien entre les dons et la nature de notre université? Est-ce qu'il pourrait y avoir des dons qui peuvent dénaturer l'identité de l'Université? Comment se protéger? Quelles sont les valeurs qui nous représentent lorsqu'on parle de dons?

Le recteur et vice-chancelier indique qu'il y a des balises. Les fonds proviennent de plusieurs sources, des particuliers comme du monde corporatif. Le recteur précise que les donatrices et les donateurs souhaitent que les dons aillent vers des bourses d'études, des projets d'avenir, et non pas des salaires ou des dépenses de fonctionnement. Il faut savoir trouver des points de rencontre selon le recteur.

Certains membres rappellent l'importance de la liberté universitaire au niveau de la recherche. D'autres indiquent que les fonds peuvent épauler la recherche.

Plusieurs membres remercient les équipes de travail pour le rapport ainsi que les résultats de la Campagne *Évolution*.

R : 21-CGV-200613

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Denise Frenette, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les principes directeurs et les orientations stratégiques du Plan de développement philanthropique tels que présentés dans le sommaire du Plan de développement intégré par KCI Oser. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

19.2. Autres

Aucune question n'est soulevée.

20. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT**20.1. Choix des gestionnaires – Régime de pension des professeurs, professeurs et bibliothécaires**

Voir le Document Z, p. 1-3

R : 22-CGV-200613

Gilles Lanteigne, appuyé par Denise Frenette, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte le choix du gestionnaire **Global Alpha** pour la catégorie d'actifs < Actions mondiales de petites capitalisations > et **Brookfield** pour la catégorie d'actifs < Dette hypothécaire commerciale > pour le régime de pension des professeurs, professeur et bibliothécaires. »*

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

20.2. Choix des gestionnaires – Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciennes et techniciens et le personnel administratif ou professionnel

Voir le Document AA, p. 1-3

R : 23-CGV-200613

Denise Frenette, appuyée par Émilie Parent, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte le choix du gestionnaire **Global Alpha** pour la catégorie d'actifs < Actions mondiales de petites capitalisations > et **Brookfield** pour la catégorie d'actifs < Dette hypothécaire commerciale > pour le régime de pension du personnel de soutien, les techniciennes et techniciens et le personnel administratif ou professionnel. »*

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

21. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE**21.1. Nomination aux comités du Conseil des gouverneurs****21.1.1. Comité de placement**

Voir le Document BB, p. 1-3

R : 24-CGV-200613

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Gilles Lanteigne, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que **Paulette Robert** soit nommée membre du Comité de placement pour un second mandat de trois ans (mai 2020 à mai 2023). »*

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

21.2. Protocole de confidentialité des réunions virtuelles du Conseil des gouverneurs

Voir le Document B, p. 1-2 et le Document CC, p. 1-11

R : 25-CGV-200613

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Denise Frenette, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'Annexe B du Code d'éthique des membres du Conseil des gouverneurs intitulé Protocole de confidentialité – Réunion virtuelle du Conseil des gouverneurs. »

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

21.3. Plan de travail 2017-2019

Voir le Document DD, p. 1-5

Le plan de travail 2017-2019 est déposé. Aucune question n'est soulevée.

21.4. Plan de travail 2020-2021

Voir le Document EE, p. 1-4

Le président du Comité de gouvernance présente le Plan de travail 2020-2021. Quatre thèmes sont retenus : (1) la gouvernance et transparence du Conseil des gouverneurs, (2) la formation des membres du Conseil des gouverneurs, (3) les technologies (4) les politiques et procédures.

Aucune question n'est soulevée.

R : 26-CGV-200613

Marc-Antoine Chiasson, appuyé par Nicole Somers, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le Plan de travail 2020-2021. »

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

22. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION - RENOUELEMENT DU MANDAT DU VICE-RECTEUR DU CAMPUS DE SHIPPAGAN

Le recteur et vice-chancelier présente la candidature de M. Sid-Ahmed Selouani. Il explique que M. Selouani sollicite un deuxième mandat au poste de vice-recteur au campus de Shippagan.

Un rapport du Comité consultatif de sélection pour le renouvellement du mandat du vice-recteur du campus de Shippagan a été préparé. Le recteur présente le rapport.

Présentation du profil de M. Selouani

M. Sid-Ahmed Selouani occupe le poste de vice-recteur du campus de Shippagan depuis octobre 2014, d'abord par intérim, puis dans le cadre d'un mandat régulier à compter du 1^{er} juillet 2015. Monsieur Selouani a précédemment occupé le poste de doyen des Études du campus de Shippagan de 2012 à 2014 et de professeur en gestion de l'information. Il détient un doctorat d'État en génie électrique de l'Université d'Alger en cotutelle avec l'Université Joseph-Fourier de Grenoble. Il est chercheur et coordonnateur principal du Laboratoire de recherche en interaction humain-système du campus de Shippagan qui mène divers projets dans le domaine de l'intelligence artificielle, du traitement du langage naturel et des systèmes interactifs autonomes pour l'offre de services électroniques. Membre senior de l'Association des ingénieurs électroniciens et électrotechniciens (IEDDD), il est également professeur associé à plusieurs universités canadiennes et internationales. Monsieur Selouani est un administrateur chevronné, dont le leadership et les habiletés comme gestionnaire sont unanimement reconnus par les membres de la communauté universitaire du campus

22. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION - RENOUELEMENT DU MANDAT DU VICE-RECTEUR DU CAMPUS DE SHIPPAGAN (suite)

de Shippagan. Son engagement communautaire fait de lui un vice-recteur hautement apprécié à Shippagan et dans toute la région desservie par le campus de Shippagan.

R : 27-CGV-200613

Kassim Doumbia, appuyé par Gilles Lanteigne, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Sid-Ahmed Selouani** au poste de vice-recteur du campus de Shippagan pour un mandat de cinq ans soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025. »*

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

23. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL POUR LE VOTE

R : 28-CGV-200613

Nicole Somers, appuyée par Laurel Broten, propose :

« Que les fichiers Excel générés lors des votes soient détruits. »

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

24. RAPPORT ANNUEL DE L'OMBUD

Voir le Document FF, p. 1-18

Invitée : Johanne Savoie, ombud

Présentation

À l'aide de diapositives électroniques, Mme Johanne Savoie présente le rapport annuel 2019-2020 du Bureau de l'ombud. Ce rapport couvre la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Quelques faits saillants :

- Le Bureau de l'ombud a traité 112 demandes au cours de l'année, dont 104 du campus de Moncton.
- 88% des demandes ont été résolues.
- 51 des 112 demandes proviennent des étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle.
- 50 des 112 demandes proviennent des membres du personnel.
- 13 plaintes ont été déposées, dont 11 de nature sexuelle et cinq en lien avec la *Politique sur la violence à caractère sexuel*.

Mme Savoie indique que plusieurs approches sont utilisées dans la résolution d'une situation, soit le coaching, le conseil, la sensibilisation, l'enquête, la recommandation et autres.

Au niveau des recommandations, Mme Savoie en présente trois. Elles sont détaillées dans le rapport. Ces recommandations portent sur la communauté LGBTQ2, la mise en place d'outils de gestion de conflits et la *Politique sur la violence à caractère sexuel*.

Discussion

Un membre demande si le nombre de plaintes de nature sexuelle dépasse le pourcentage que l'on retrouve ailleurs dans d'autres universités. Mme Savoie indique que, selon sa connaissance, c'est similaire. Elle ajoute que son travail avec

24. RAPPORT ANNUEL DE L'OMBUD (suite)

l'intervenante est de mieux en mieux connu à l'Université de Moncton, ce qui peut avoir une incidence sur le nombre de plaintes.

La présidente indique que Mme Savoie en est à sa dernière fonction comme ombud de l'Université de Moncton puisqu'elle a accepté un poste dans une autre institution.

Plusieurs membres la remercient pour son travail comme ombud. Le recteur et vice-chancelier remercie également Mme Savoie.

La chancelière indique qu'il est important que ce poste soit maintenu et pourvu dans les meilleurs délais.

25. PLAN STRATÉGIQUE POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES UNIVERSITAIRES 2020-2025

Voir le Document GG, p. 1-23

Le Plan stratégique pour les activités sportives universitaires 2020-2025 est déposé. Intitulé « Vers de nouveaux sommets », ce plan présente 13 stratégies regroupées sous quatre grands thèmes. Les thèmes sont les suivants :

- Enrichir l'expérience étudiante et favoriser la réussite académique et sportive
- Rehausser le sentiment d'appartenance envers les Aigles Bleues et Aigles Bleus et engager la communauté universitaire et générale
- Rehausser la notoriété de la marque Aigles Bleues et Aigles Bleus
- Améliorer notre organisation et sa capacité financière

Le recteur et vice-chancelier indique que le travail est déjà amorcé depuis quelques mois. Il remercie le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines, Edgar Robichaud, ainsi que toute l'équipe des sports universitaires pour leur travail dans ce dossier.

26. SUIVI DES RÉUNIONS DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-200306 ET SAC-200511

Aucune question n'est soulevée.

27. AFFAIRES NOUVELLES**27.1. Remerciements**

Le Conseil des gouverneurs remercie chaleureusement les personnes suivantes qui terminent leur mandat :

- Sylvie Benoît-Thériault
- Keith Coughlan
- Lori-Ann Cyr
- Michelle Kearney
- François Lemieux
- Jacques Paul Couturier

Le Conseil des gouverneurs prend un moment pour remercier et rendre hommage au recteur et vice-chancelier par intérim, Jacques Paul Couturier. Plusieurs personnes prennent la parole : Edith Doucet, Julien Massicotte, Marc-Antoine Chiasson, Sid-Ahmed Selouani et Louise Imbeault. Madame Imbeault qui a connu de nombreux recteurs a comparé M. Couturier aux plus grands. C'est tout dire. Bravo, M. Couturier, et merci beaucoup!

28. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE

Sauf avis contraire en raison de la situation engendrée par la COVID-19, la réunion annuelle aura lieu le 26 septembre à 8 h 30. La réunion régulière suivra le même jour.

29. CLÔTURERemerciements

La présidente remercie Michel Couture et Hanane Ghouili de la Direction générale des technologies pour leur appui. Merci beaucoup!

La réunion se termine à 17 h 6.

Lynne Castonguay
Secrétaire générale

DOCUMENTS

Conseil des gouverneurs • CGV-200613

